

Direction des affaires européennes et internationales

RAPPORT N° 2022-3 – 4 . 11 . 30

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27/06/2022

Rapport cadre pour l'action internationale départementale 2022-2027.

Le Val de Marne, un territoire ouvert et tourné sur le monde.

Le Val-de-Marne, par la diversité de sa population et de son engagement citoyen et associatif, par son activité économique et commerciale et ses infrastructures de transport, est un territoire historiquement ouvert et tourné sur le monde.

Il s'inscrit, à l'instar des autres territoires, dans les enjeux mondiaux d'aujourd'hui : dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, pauvreté et accès des populations aux services de base, déplacements de populations. En France comme à l'international, les solutions à apporter relèvent en grande partie de l'action locale. Le Département du Val-de-Marne entend donc contribuer à répondre à ces défis, à travers son engagement à l'international, visant au renforcement des capacités des autorités locales et au soutien à la solidarité internationale.

L'action de la collectivité s'inscrit en résonance avec les objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces derniers reconnaissent d'ailleurs le rôle essentiel que jouent les collectivités territoriales en matière d'aide au développement.

Dans ce contexte mondialisé, les collectivités territoriales sont autorisées et encouragées par les autorités françaises à s'engager à l'international : la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (DSLIM) promulguée le 4 août 2021 est ainsi venue conforter cet engagement volontariste.

1. Un engagement à l'international autour de trois principes d'intervention

Dans l'objectif de contribuer de manière lisible et visible, significative et optimisée, aux réponses à apporter à ces enjeux, le Département décide d'agir sur la base de trois principes structurants :

a) Une mobilisation dans l'espace de la Francophonie

La Francophonie, au-delà de l'usage de la langue française, est un projet culturel, promouvant la diversité des expressions et le multilinguisme. L'espace de la Francophonie réunit 88 États, membres, associés ou observateurs, qui appartiennent à l'organisation internationale de la Francophonie et agissent selon les principes fondateurs que sont la coopération et la solidarité.

De nombreux Val-de-Marnais sont liés par leur histoire à cet espace de la Francophonie qui compose un ensemble solidaire et connecté. Le Département du Val-de-Marne soutient donc les projets et initiatives dans les territoires qui relèvent de cet espace (liste des 88 États et gouvernements en annexe).

b) Une mobilisation sur des champs thématiques prioritaires

Le Département du Val-de-Marne soutient et encourage les projets et initiatives autour de trois champs thématiques pour lesquels il a des compétences spécifiques et dont les enjeux relèvent de la nécessaire convergence des mobilisations au niveau mondial :

❖ La transition écologique, dans ses volets climatiques et de protection de la biodiversité

Le dérèglement climatique et l'augmentation associée de la pauvreté et des déplacements de populations ainsi que l'érosion de la biodiversité, appellent aujourd'hui à renforcer l'action de la collectivité, ici et ailleurs dans le monde.

Dans le monde, si rien n'est fait, jusqu'à 80 millions de personnes supplémentaires auront faim d'ici à 2050 et 130 millions pourraient tomber dans la pauvreté extrême d'ici à dix ans (rapport du GIEC, juin 2021). En 2050, des centaines de millions d'habitants de villes côtières seront menacés par des vagues-submersion plus fréquentes, provoquées par la hausse du niveau de la mer, qui entraînera à son tour des migrations importantes.

Selon le rapport de 2019 de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition, illustrant une crise massive et accélérée d'extinction du vivant, alors même que la biodiversité et les écosystèmes fournissent de nombreux biens et services à l'humanité, notamment en matière d'agriculture et d'alimentation (fertilité des sols, pollinisation, climat...).

Ces quelques données attestent de la nécessité de contribuer, à travers une politique internationale volontariste, à la mise en œuvre de programmes d'actions croisant adaptation et atténuation dans le cadre d'une transition écologique juste.

❖ L'eau et l'assainissement, accès aux ressources, prévention et sensibilisation.

Le Département entend permettre aux populations de bénéficier d'un cadre de vie sain, en harmonie avec la nature, en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'eau, dans une logique de préservation des milieux naturels et de la ressource, de limitation des rejets et des pollutions.

De fait, les problématiques liées à l'eau et l'assainissement, 6^{ème} des objectifs du développement durable, constituent des enjeux mondiaux majeurs :

- l'ONU estime ainsi que d'ici cinq ans, les deux tiers de la population mondiale se trouveront en situation de stress hydrique ;
- aujourd'hui, trois personnes sur cinq ne disposent pas d'une installation de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, et plus de 673 millions de personnes n'ont pas accès à des équipements sanitaires (rapport du joint monitoring program 2019, OMS/UNICEF) ;
- les maladies hydriques causent 1,5 million de décès par an et accentuent les difficultés d'accès à l'éducation (OMS, 2020).

❖ La petite enfance, dans ses dimensions sanitaires et de protection maternelle et infantile.

La convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, pose quatre principes fondamentaux dont celui « de vie, de survie et de développement ». En déclinaison, elle énonce un ensemble de droits au titre desquels ceux d'« être soigné, protégé des maladies et de la malnutrition » et d'« être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ».

Dans le monde, les programmes relatifs à la petite enfance souffrent toutefois d'un fort déficit de financement et d'expertise. Le manque de suivi des enfants a pourtant des répercussions à long terme sur leur développement et contribue à des cycles globaux de pauvreté et d'exclusion sociale. Les carences nutritionnelles survenant pendant la petite enfance entraînent des retards de croissance, qui touchent près d'un enfant de moins de 5 ans sur quatre dans le monde (UNICEF). En outre, selon l'OMS, environ 830 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. La majeure partie de ces décès se produit dans des pays à revenu faible et la plupart auraient pu être évités.

Les chiffres publiés en 2021 par le Groupe inter-institutions des Nations unies pour l'estimation de la mortalité infantile (UN IGME), indiquent par ailleurs que plus de 5 millions d'enfants sont morts avant leur cinquième anniversaire en 2020. Ces données soulignent l'écart vis-à-vis de l'atteinte des ODD qui appellent à mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans d'ici 2030.

Fort de ses compétences en matière de PMI et de promotion de la santé, le Département entend accompagner la mise en place de politiques publiques et actions en matière de petite enfance visant à assurer la santé de la mère et des jeunes enfants, à garantir leur accueil dans un cadre sécurisé et éducatif favorable à leur bien-être, à leur épanouissement et leur développement, mais aussi à proposer un accompagnement à la parentalité.

c) Une mobilisation qui contribue au rayonnement départemental

L'engagement international de la collectivité contribue au rayonnement du territoire et du Département aux échelles nationale et internationale. Le Val-de-Marne est en effet présent et reconnu à travers les partenariats de coopération développés, les projets de solidarité internationale soutenus, les relations entretenues avec l'Union européenne, l'État (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, agence française de développement) et ses représentants à l'international (ambassades), sa participation aux réseaux régionaux et nationaux d'acteurs engagés à l'international (Cités Unies France, Assemblée des départements de France, Forum des organisations internationales issues des migrations, programme solidarité eau...).

Il participe ainsi de la valorisation du territoire, de ses singularités, de son histoire et de son identité; il renforce sa notoriété et contribue à son attractivité.

2. Un engagement autour de 4 axes d'intervention

Ces principes, fils conducteurs de l'action départementale, se déclineront à travers quatre axes d'intervention :

a) La coopération décentralisée

La reconnaissance croissante du rôle des autorités locales dans la réponse aux grands défis mondiaux conforte le Département dans son engagement aux côtés de collectivités qui y sont particulièrement confrontées. La force de la coopération décentralisée est, d'une part de renforcer les autorités locales dans leur capacité à définir et mettre en œuvre des services publics décentralisés, au plus près des besoins des populations et d'autre part, de mettre en partage les compétences, expériences et expertises dont notre collectivité est riche, avec des autorités locales qui font face à des problématiques partagées, même si elles prennent place dans d'autres réalités de territoire.

Les partenariats de coopération décentralisée avec le Comité populaire de la Province de Yen Bai, au Vietnam et la Ville de Zinder, au Niger, sont poursuivis. Les projets seront identifiés conjointement avec les autorités locales partenaires et feront l'objet d'échanges réguliers, tant au niveau politique que technique. Leur mise en œuvre s'appuiera sur la mobilisation des compétences de la collectivité mais aussi du territoire, des associations, des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche...

b) Le soutien aux projets de solidarité internationale

Le Val de Marne est riche d'un tissu associatif particulièrement développé dans le domaine de la solidarité internationale. Ces associations, pour certaines issues des diasporas, sont majoritairement de petites associations, composées de bénévoles.

Afin de soutenir leurs projets, le Département leur propose un accompagnement technique et financier dans le cadre d'un appel à projets annuel. Ce dispositif permet de soutenir les projets associatifs dans la limite de 50 % du budget de leur projet et d'un montant plafond de 10 000 euros par projet. L'instruction technique des dossiers s'appuie sur l'expertise des services départementaux compétents et le cas échéant, sur le recours à des expertises thématiques et/ou géographiques externes. Les projets soutenus sont l'occasion pour les associations d'une sensibilisation, en Val-de-Marne, à la solidarité internationale.

En lien avec le soutien à la vie associative, sera travaillée une valorisation des projets soutenus par la collectivité.

La mise en œuvre de cet appel à projets se fera en lien avec les villes et établissements publics territoriaux qui seront informés en amont de son lancement, assurant ainsi une lisibilité et une visibilité renforcée de l'action départementale mais aussi un égal accès à ce dispositif à l'échelle du territoire départemental.

c) Les aides d'urgence

Trois grandes causes sont aujourd'hui à l'origine de situations de crise : les conflits, les accidents technologiques et le dérèglement climatique, générant crises alimentaires, sanitaires, inondations, sécheresse, déplacements de populations. En déclinaison, l'engagement solidaire de la collectivité sera ciblé sur :

- les crises liées au dérèglement climatique. Les aides accordées seront prioritairement adoptées en soutien aux populations des territoires des coopérations décentralisées, des populations des pays dont l'indice de développement humain est moyen ou faible et des populations des principaux pays d'origine des Val-de-Marnais ;
- le soutien aux populations victimes d'accidents technologiques et des conflits, à l'exemple de l'engagement de la collectivité en faveur des populations ukrainiennes. L'intervention de la collectivité devra ici, se mesurer au regard des risques d'ingérence mais aussi des prises de position diplomatiques de la France.

Les aides accordées pourront viser les réponses d'urgence mais également des projets de reconstruction post-crise.

d) Les partenariats internationaux

Au regard des enjeux d'insertion professionnelle et de maintien en emploi des Val-de-Marnais et notamment des allocataires du RSA, il est proposé d'explorer le développement de partenariats internationaux avec des territoires ayant un potentiel de développement élevé.

Ces partenariats, en renforçant l'image du Val-de-Marne et donnant à voir son attractivité, pourront favoriser l'implantation d'activités pourvoyeuses d'emploi. Pour ce faire, le Département s'inscrira dans un principe de réseau avec les acteurs du territoire, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, chambres consulaires, syndicat de la Cité de la gastronomie, Comité départemental du tourisme et grands équipements du territoire notamment. Ces nouveaux partenariats internationaux seront donc travaillés en lien avec les dynamiques internationales liées aux filières et équipements structurants du Val-de-Marne.

Les jeux olympiques de 2024 pourront notamment être l'occasion de structurer de tels partenariats en lien avec les délégations de pays venant s'entraîner en Val-de-Marne. D'ores et déjà des pays comme le Japon ou la Corée du Sud ont prévu de bénéficier des centres de préparation aux Jeux val-de-marnais.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
Mme SEGUI
Vice présidente du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. C. Guillaud". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.